

43010 - Intervention Educative à Domicile

**Internat scolaire : approbation d'une convention de prise en charge au titre de la protection de l'enfance - WALBOURG**

CP/2019/374

**Service chef de file :**

H2 - Protection de l'enfance

Résumé :

La stratégie du Département confirmée dans le cadre du plan d'actions « Un avenir pour nos enfants » adopté le 25 juin 2018 consiste à renforcer les moyens pour l'accompagnement des familles à domicile, en alternative à des mesures de placements des enfants.

Afin de proposer des projets adaptés aux besoins de chaque enfant, l'action 16 prévoit de développer une offre éducative ciblée sur le soutien à la scolarité.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'adopter un projet de convention permettant l'accueil d'enfants accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance à l'internat scolaire du Séminaire de Jeunes de Walbourg.

En 2005, le Département du Bas-Rhin et le Séminaire de Jeunes de WALBOURG ont signé une convention, régulièrement renouvelée depuis, permettant la prise en charge de jeunes en difficulté éducative confiés au Département dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance ou bénéficiant d'une mesure éducative à domicile (AED ou AEMO).

Depuis, une vingtaine de jeunes pour lesquels un éloignement temporaire de leur milieu de vie habituel et un accompagnement scolaire spécifique sembleraient bénéfiques, sont admis chaque année dans l'établissement.

Compte tenu de la qualité du partenariat et de l'adéquation de la prise en charge aux besoins des jeunes et des familles, pour une prestation moins coûteuse qu'un placement, cette modalité d'accompagnement éducative a régulièrement été reconduite.

Afin d'accroître les chances de réussite scolaire et sociale de jeunes en difficulté éducative, le plan d'action 2018-2023 « Un avenir pour nos enfants » prévoit de renforcer l'offre d'accueil en internat scolaire qui permet à ces jeunes d'évoluer dans un environnement éducatif stabilisé.

Aussi, il est proposé à la Commission Permanente d'augmenter de 10 places la capacité d'accueil annuelle de l'internat de WALBOURG qui mettrait ainsi à disposition du Département jusqu'à 30 places d'internat, à partir du CM2 jusqu'en terminale.

Dans le respect de l'enveloppe budgétaire 2019, le montant maximum prévu pour ce partenariat s'élève à 150 000 €. Le coût moyen de cette prise en charge s'élève, par

jeune, à 4 600 € à 5 000 € suivant le niveau scolaire, pour un accueil en semaine (hors week-end et vacances scolaires), ce qui est très inférieur au coût d'un placement en établissement de l'Aide Sociale à l'Enfance, mais également en famille d'accueil et constitue une modalité d'alternative au placement éducativement intéressante.

Il est ainsi proposé de renouveler la convention de prise en charge entre le Département du Bas-Rhin et le Séminaire de Jeunes de WALBOURG pour une durée de 3 ans.

La Commission Enfance, Famille et Education, réunie le 16 septembre 2019 a émis un avis favorable aux présentes propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- décide d'augmenter à 30 places l'offre d'accompagnement en internat scolaire au Séminaire de Jeunes de WALBOURG au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance ;*
- approuve le projet de convention de financement, joint en annexe, destiné à la prise en charge des frais d'internat pour des jeunes en difficulté, à conclure avec le Séminaire de Jeunes de WALBOURG pour une durée de 3 ans ;*
- autorise son président à signer la convention de partenariat.*

Strasbourg, le 20/09/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY